AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT Nº 1866

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le Règlement nº 1866 intitulé :

> « Règlement décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour réduire la vulnérabilité de certains bâtiments aux refoulements d'égout et aux infiltrations d'eau »

a été adopté par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 17 novembre 2025.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 18 novembre 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca